

C'est dans un contexte d'inflation et de déclasserement salarial majeur que le ministère, refusant clairement d'augmenter sans contrepartie tous les personnels, a inventé le pacte enseignant. Malgré toutes les études prouvant des conditions de travail toujours plus dégradées, il utilise l'alibi financier pour imposer des missions supplémentaires. Le pacte LP est évidemment critiquable de ce point de vue mais il poursuit un objectif encore plus pervers et dangereux et présente des dangers avérés plus immédiats pour nos métiers et nos statuts.

Sur les 15 briques éligibles aux PLP, 11 servent directement à déployer la réforme de C. Grandjean, pourtant contestée par l'ensemble des personnels.

Ce pacte, bras armé de la réforme, va progressivement transformer nos lycées pros en centre d'insertion à l'emploi - les jeunes étant dorénavant pensés comme une main d'œuvre immédiatement mobilisable et non plus comme des élèves en formation. Quand, dans le même temps, des milliers de postes seront supprimés et des lycées pros risquent de fermer. Le métier de PLP peut basculer très vite vers celui d'agent-es d'insertion avec inéluctablement des conditions de travail dégradées et des salaires moindres. S'engager à prendre les briques du pacte LP revient en réalité à collaborer avec le ministère pour modifier en profondeur nos métiers, participer à la suppression des filières tertiaires, entraver les poursuites d'études des jeunes et développer l'apprentissage.

**REFUSER LE PACTE LP, C'EST RÉSISTER
ET PARTICIPER À SAUVER NOS LYCÉES PROS ET L'AVENIR DES JEUNES**

#NonAuPacteLP

MODALITÉS GÉNÉRALES DU PACTE

LE PACTE N'EST PAS OBLIGATOIRE : il ne peut être imposé

Tous les personnels (PLP, PEPS, CPE, Psy-ÉN...) titulaires et contractuels sont éligibles. La note de service précise néanmoins que les stagiaires ne doivent pas être sollicités. S'engager dans le pacte reste de la responsabilité individuelle du personnel qui PEUT le refuser. Si des équipes de direction tentent de l'imposer, contactez le SNUEP-FSU.

LETTRÉ DE MISSION : entre septembre et octobre

L'engagement dans un pacte consiste en une contractualisation entre le personnel et le chef d'établissement. Cet engagement est matérialisé par une lettre de mission signée par le/la proviseur-e.

Quand une mission s'exerce en dehors de l'établissement du pacté, alors la lettre est partagée avec l'établissement d'accueil (signée par le/la principal-e du collègue, etc.).

La lettre doit comporter le plus d'éléments et de précisions possibles. Cette lettre peut être amendée en cours d'année.

Le/la proviseur-e organisera des réunions ou des entretiens (collectifs de pacté-es ou individuels) au cours de l'année pour contrôler la réalisation des missions. Si un personnel est dans l'incapacité d'effectuer sa mission, il lui sera proposé de basculer vers une autre ou le paiement sera suspendu.

PAIEMENT DU PACTE

Une brique du pacte est rémunérée 1250 euros brut annuel. Elle est payée mensuellement sur 9 mois (oct. à juin) ce qui peut constituer, pour certaines briques, une sorte d'avance sur salaire puisque certaines missions peuvent être effectuées après les premiers versements. A contrario, d'autres seront effectuées rapidement mais le paiement reste étalé jusqu'en juin. Une demi-brique est possible (sauf pour la première).

FRAIS DE DÉPLACEMENTS : à la charge du LP

Si une mission nécessite un déplacement obligatoire – par exemple sur les briques collèges ; alors la prise en charge financière sera de la responsabilité de l'établissement du pacté. Les frais de déplacements ne sont donc pas décomptés de la rémunération des missions.

CONTRÔLE DES MISSIONS

Les pacté-es devront rédiger des bilans exhaustifs pour chaque mission à destination des proviseur-es et, selon les briques, des équipes pédagogiques également.

Les proviseur-es contrôlent systématiquement les pacté-es quand les rectorats eux contrôlent de manière aléatoire et par échantillonnage les établissements. Bilans à l'appui, les rectorats vérifient la conformité des missions distribuées et celle de la rémunération. Par exemple, une mobilité européenne ou un voyage scolaire ne peuvent pas entrer dans une brique de pacte.

Si la mission n'est pas réalisée lors des entretiens, les proviseur-es ont 3 options :

OPTION 1 - La mission est engagée et, raisonnablement, elle est réalisable sur la fin d'année : les versements mensuels sont maintenus.

OPTION 2 - La mission a été réalisée partiellement mais ne pourra pas être finalisée sur la suite de l'année : le/la proviseur-e **propose** au pacté de la basculer sur une autre mission (le pacté a le droit de refuser : cf. option 3). S'il accepte alors les versements se poursuivent mais il faut impérativement modifier la lettre de mission. Comme la mission de départ a été partiellement réalisée, le

proviseur ne doit pas imposer entièrement la mission de remplacement. Pour éviter tout abus, le prorata négocié entre les deux parties doit être notifié par écrit.

OPTION 3 - La mission n'est pas réalisée et ne le sera pas : impossibilité, pas de briques de remplacement disponible et/ou refus du pacté de basculer sur une autre mission. Le proviseur enclenche alors une suspension de paiement. Si la suspension de paiement est tardive alors les sommes trop perçues sont rappelées (donc reprises sur le salaire du pacté).

LE PACTE LP :
4 MISSIONS COMMUNES AU 2^D DEGRÉ,
11 MISSIONS ORIENTÉES VERS LE DÉPLOIEMENT DE LA RÉFORME DES LYCÉES PROS

LES 4 MISSIONS COMMUNES À L'ENSEMBLE DU 2^D DEGRÉ

Remplacement de courte durée (RCD)

18 h

Le RCD est une brique du pacte. Mais c'est aussi un décret qui remplace le dispositif De Robien abrogé récemment. **Donc si un personnel NON PACTÉ décide de s'auto-remplacer ou de remplacer un-e de ses collègues IL PEUT LE FAIRE. Pas besoin de s'engager dans le pacte ou de prendre la brique qui engage à remplacer 18h sur l'année sans visibilité.**

Décryptage

Le pacté s'engage à remplacer 18h dans sa discipline n'importe quel-le collègue de n'importe quelle classe. L'auto-remplacement est exclu de ce dispositif, cette brique concerne uniquement le remplacement d'un autre personnel absent.

Conséquences pour le pacté

Les personnels devront s'engager sur une plage horaire afin d'être immédiatement mobilisables par le chef d'établissement en cas d'absence. **L'astreinte est par conséquent clairement de mise.**

Aucun délai de prévenance n'est réglementé : la seule solution pour éviter toute pression est de négocier

individuellement avec les proviseur.es et de le notifier explicitement sur la lettre de mission.

Conséquences pour les personnels et/ou les élèves

Certains proviseur-es banaliseront des demi-journées exclusivement consacrées aux RCD ou aux autres missions qui nécessitent des heures d'enseignement. Cette contrainte « plage horaire » participera à dégrader les EDT des personnels non pactés.

Les élèves auront certainement plus d'heures remplacées mais pas obligatoirement dans les disciplines des personnels absents. Preuve que le RCD n'est pas motivé dans l'intérêt des jeunes et pour leur réussite et qu'il ne répond pas au pb majeur du manque de profs.

Stage de réussite et école ouverte

24 h sur une période choisie par le-la chef-fe

Décryptage

Cette mission consiste à enseigner sous la forme de stages pendant les vacances scolaires. L'objectif affiché est de renforcer les savoirs fondamentaux. Lors de ces stages, l'ouverture culturelle et sportive est possible.

Conséquences pour le pacté

Ces stages de réussite ayant lieu lors des vacances scolaires sur 3 périodes identifiées (automne, printemps et fin août) vont bien sûr raccourcir fortement les congés des signataires mais également leur demander un travail de préparation conséquent pour des activités en lien avec

les difficultés identifiées des élèves, des compétences à acquérir ou à consolider.

Conséquences pour les personnels et/ou les élèves

Effectuer des stages pendant les congés scolaires est une mesure fortement discriminante pour les femmes - et plus encore pour les femmes en situation monoparentale ou sans aide de proximité pour la garde des enfants.

Si cette brique devient populaire, le pli sera vite pris au ministère d'imposer d'autres missions sur ces périodes de repos mérité.

Bilan d'activité à remettre au chef.

Décryptage

Cette mission consiste en un appui pédagogique et éducatif aux collègues qui accueillent des jeunes à besoins particuliers tout en étant en lien avec la vie scolaire et le PIAL.

Le pacté devra produire et diffuser des ressources aux équipes du lycée.

Il contribue aussi à identifier les besoins et les réponses adaptées aux élèves. Le Cappei n'est pas requis ici - le ministère prétendant que quelques jours de formation seront alloués au pacté.

Conséquences pour le pacté

Les missions de cette brique sont nombreuses, mal définies et pas bornées. La charge de travail pourra être écrasante si des proviseur-es imposent l'ensemble des

tâches. Il faudra absolument une lettre de mission extrêmement précise pour éviter tout abus.

L'absence de formation rigoureuse peut très rapidement mettre le pacté en situation de grande difficulté.

Conséquences pour les personnels et/ou les élèves

Le pacté devient une sorte de personnel « référent handicap » dans l'établissement avec des missions qui recourent celles des personnels titulaires CAPPEI.

Les lycées pros manquent cruellement de personnels AESH, cette brique ne règlera aucunement la prise en charge des jeunes mais dirigera l'Education nationale vers une inclusion low-cost.

Bilan des actions menées à remettre au chef.

Décryptage

Cette brique consiste à coordonner et prendre en charge des projets **d'innovation pédagogique** à l'échelle de l'établissement en concevant, animant et coordonnant les équipes qui y participent.

Le mot innovant n'a jamais été explicité mais la ministre a répondu quand même que les projets existants tels que les voyages scolaires, les mobilités européennes n'entraient pas dans cette brique.

La note de service précise que cette brique peut consister au choix à :

- Animer et coordonner les projets CNR, le fameux « l'École faisons-la ensemble » ;
- Animer les projets de classe engagée dans le SNU ;
- Mener des projets européens et internationaux.

Conséquences pour le pacté

Les 3 missions mentionnées dans la note de service sont très éloignées du cœur de métier et de l'intérêt général des élèves.

Conséquences pour les personnels et/ou les élèves

Cette mission accompagne clairement l'autonomie des établissements et le pouvoir des directions : plutôt que de donner des moyens identiques à tous les établissements pour financer les projets collectifs des équipes, cette brique positionne le collègue pacté comme un responsable « de projet » sous la coupe de la direction.

Vigilance : le projet du pacté ne doit pas engendrer du travail supplémentaire gratuit pour les équipes en charge des élèves et/ou de la classe ciblée.

LES 11 MISSIONS EN LIEN AVEC LA RÉFORME DES LYCÉES PROS**2 MISSIONS D'ENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE EN GROUPES D'EFFECTIFS RÉDUITS****Permettre aux jeunes une ouverture et un épanouissement à travers un choix d'activités optionnelles (codage, entrepreneuriat, LV2, art oratoire, philo...)**

24 h

Décryptage

L'activité optionnelle n'est pas une « option » ni un « enseignement optionnel » mais une sorte d'activité « périscolaire » - ce qui révèle le mépris du ministère pour nos élèves. Donc cette activité ne bénéficie d'aucun contenu, d'aucune valeur certificative pour le diplôme.

La liste d'options peut être élargie en fonction du projet d'établissement. Les élèves sont volontaires et peuvent choisir au maximum deux options.

Les proviseurs ont la responsabilité de ne pas autoriser des options qui requièrent des certifications liées à la sécurité ou des diplômes spécifiques : une activité optionnelle « sport » ne peut être dispensée que par un

prof d'EPS ou de la même manière, l'utilisation du plateau technique ne doit pas être confié à un-e enseignant-e non habilité.

Conséquences pour le pacté

Cette brique peut être dévalorisante car les élèves ne seront pas d'emblée volontaires. Ce qui obligera le pacté à « vendre » ses options auprès de ses classes.

Conséquences pour les personnels et/ou les élèves

Pour mettre en œuvre cette brique, les proviseur-es devront « réserver » des créneaux horaires. Or préempter des créneaux impacte inéluctablement les emplois du temps de tous les collègues.

Décryptage

Cette brique concerne exclusivement les élèves de 2^{de} Bac pro et 1^{re} CAP et les enseignant·es de français et maths. Les élèves en grande difficulté sont identifiés par les tests de positionnement.

Cette brique ne génère pas d'heures supplémentaires sur les EDT des élèves.

Le nombre d'élèves suivis n'est pas défini.

Conséquences pour le pacté

Les élèves qui entrent dans ce dispositif n'auront pas d'heure en plus. Ils seront extraits du cours « ordinaire » de classe entière pour faire le même programme mais avec le pacté.

Le choix peut aussi être fait de diviser une seule classe :

on n'est plus du tout dans la philosophie de la brique mais rien ne l'empêche dans la note de service.

Conséquences pour les personnels et/ou les élèves

Cette brique instaure clairement une inégalité d'accès aux enseignements entre élèves, entre ceux qui auront un prof pacté et ceux qui auront un prof résistant à la réforme en refusant le pacté.

Les heures doivent être inscrites aux EDT élèves et profs. Les proviseur·es devront anticiper et « réserver » des créneaux horaires. Or préempter des créneaux impacte inéluctablement les emplois du temps de tous les collègues.

Bilan de chaque élève suivi à remettre au chef.

2 MISSIONS COLLÈGE

Intervention dans le cadre de la découverte des métiers

24 h

Décryptage

Animer des séances avec des élèves en cycle 4 de collège (5^e, 4^e, 3^e) en lien avec le·la principal·e de collège qui co-signe avec les proviseur·es de LP la lettre de mission.

Les séances de cours doivent contenir une présentation des métiers et des formations qui y conduisent. Il s'agit aussi d'enseigner les compétences pour l'orientation.

La mission inclut en plus l'accueil des professionnels dans le collège et les visites de LP, CFA et entreprises.

Conséquences pour le pacté

Les PLP effectuent déjà ces missions mais les proviseur·es refusent souvent de les rémunérer.

Mais le projet, le programme et le temps de travail sont choisis et décidés par le PLP. Ici le pacté devra obligatoirement effectuer 24h et couvrir l'ensemble des missions - dont l'accueil de professionnels dans un établissement qui n'est pas le sien.

Si cette brique est refusée, il faut absolument que les volontaires non pactés qui décident de mener la mission « lien collège /LP » sur un volume horaire choisi, exigent des HSE.

Conséquences pour les personnels et/ou les élèves

Cette brique installe clairement une concurrence entre les lycées pro et les CFA voire les écoles privées. Les PLP ne sont pas des VRP promoteurs de l'apprentissage qui, s'il se développe, participera aux suppressions de postes et aux fermetures de LP publics.

Cette volonté d'imposer une demi-journée découverte métier dès la classe de 5^e porte l'objectif d'orienter de manière précoce les élèves les plus fragiles.

Bilan écrit à remettre au chef.

Coordination du dispositif découverte métier

forfait

Décryptage

Cette brique consiste à coordonner, animer, planifier et concevoir des parcours cohérents de découverte des métiers aux élèves.

Il s'agit aussi de faire le lien école/entreprise et d'être l'interlocuteur des partenaires extérieurs du collège dont les instances régionales et départementales.

Cette brique est proposée aux profs de collège et de lycées pros.

Conséquences pour le pacté

Cette brique implique des liens et une présence forte du PLP pacté en collège.

Ce dernier doit être en lien étroit avec le conseil pédagogique et le projet d'établissement des collèges.

Si un PLP s'engage dans cette brique il devra passer beaucoup de temps dans le collège

Ses déplacements seront à la charge du lycée pro.

Conséquences pour les personnels et/ou les élèves

L'exigence de présence en collège « extrait » le pacté du lycée pro alors que ses charges de classes restent identiques.

Bilan écrit à remettre aux chefs du collège et du LP.

2 MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ

Tutorer un groupe d'élèves

forfait

Décryptage

Cette brique poursuit une logique de suivi individualisé des élèves (sans moyen comme d'habitude).

Le pacté qui devient « tuteur » d'un groupe assure le suivi de chaque élève du groupe.

La brique consiste à

- **accompagner pédagogiquement l'élève** : il aide chacun-e dans sa progression en lien avec le PP. Il identifie les compétences à renforcer et utilise une méthodologie adaptée. Il apporte aussi des réponses aux besoins éducatifs exprimés par chaque élève du groupe.

- **aider à l'orientation des élèves du groupe** avec l'aide de l'équipe pédagogique, des familles et des Psy-ÉN.

Le nombre d'élèves pris en charge n'est pas défini.

Conséquences pour le pacté

Cette mission non quantifiée peut devenir très rapidement chronophage et nécessite des réunions informelles avec les non pactés.

Cette brique finance un seul personnel: le pacté, pour des tâches impossibles à réaliser sans une implication à

minima de nombreux autres personnels.

Le SNUEP-FSU a réussi à faire retirer l'obligation de réunions obligatoires avec les équipes pédagogiques. Les missions du pacté ne doivent pas alourdir le travail des non pactés.

Conséquences pour les personnels et/ou les élèves

Ces missions recourent en partie celles des PLP, des Psy-ÉN mais s'effectuent sans formation aucune.

Les liens exigés entre le pacté et les autres personnels risquent d'alourdir le travail des non pactés : ce qui est inacceptable.

Pour les élèves, ce énième référent est un intervenant de plus qui émerge parmi tous ceux que la réforme fait surgir autour d'eux !

Multiplier des intervenants non formés spécifiquement aux missions dédiées révèle un mépris avéré pour les jeunes.

Bilan écrit à remettre au chef et aux équipes pédagogiques en amont du conseil de classe.

Détecter les élèves en voie de décrochage et contribuer à leur prise en charge en lien avec les partenaires du lycée pro.

24 h

Décryptage

Cette brique consiste à coordonner l'action de prévention du décrochage scolaire (mission normalement dévolue à tous les personnels enseignants, sociaux, de santé, et vie scolaire avec une certification spécifique pour les personnels MLDS).

La mission consiste à détecter au plus tôt les élèves, à mobiliser le groupe de prévention du décrochage scolaire de l'établissement (souvent uniquement constitué des proviseurs et des CPE) et de mettre en œuvre des solutions.

Le ministère a concédé à intégrer dans la note de service une référence aux personnels MLDS et le réseau FOQALE, complètement évacués des radars au départ !

Le nombre d'élèves pris en charge n'est pas défini.

Conséquences pour le pacté

Cette mission devrait exiger une formation rigoureuse. Sans formation, c'est mettre le pacté en difficulté.

La mission « trouver des solutions » raisonne avec la mesure 5 de la réforme et le nouveau dispositif TDO (Tous droits ouverts) qui permet d'externaliser le décrochage vers des structures de proximité d'aide à l'insertion vers les métiers en tension.

S'engager dans cette mission est extrêmement pervers car l'intention peut être bonne du point de vue du

personnel mais l'objectif du ministère du travail est clairement de déscolariser les élèves les plus fragiles. Et sans qualification, le parcours professionnel et de vie du jeune est fortement mis à mal.

ALERTE : Cette brique n'est pas décidée / imposée dans l'intérêt des jeunes mais peut servir de prétexte à les exclure du système éducatif.

Conséquences pour les personnels et/ou les élèves

Cette brique correspond aux missions du réseau FOQALE mis en place par décret en 2013 où un référent décrochage avait été créé et payé en IMP. Il est fort à parier qu'à terme, l'IMP décrochage ou le fléchage d'HSE pour des tâches spécifiques liées à la prévention du décrochage disparaissent.

Cette mission nécessite des liens et des échanges réguliers avec d'autres personnels qui verront leur temps de travail s'étendre pour aider le pacté.

Cette brique n'est pas dans l'intérêt des jeunes mais peut servir à les exclure du système éducatif : le temps de diagnostic et de remédiation est évacué au profit de l'employabilité immédiate – même s'il est parfaitement stupide de penser que les élèves en voie de décrochage dans nos LP vont se remobiliser par l'emploi !

Bilan écrit à remettre au chef.

2 MISSIONS D'ENSEIGNEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT DANS LES PÉRIODES POST BAC PRO

Intervenir dans les parcours de consolidation en STS

24 h sur une période choisie par le-la chef-fe

Décryptage

Cette brique propose des parcours de consolidation en STS et peut être effectuée par un PLP ou un certifié. Elle est destinée aux élèves identifiés « en difficulté » à l'issue d'un bilan à mi-semester et consiste en 24 h de face-à-face pédagogique avec un groupe d'élèves.

Un pacté peut aussi, totalement ou en partie, prendre en charge la coordination de ce dispositif qui, le cas échéant, inclura aussi le suivi des élèves, la liaison avec l'équipe pédagogique de STS et l'organisation des parcours des jeunes.

Le nombre d'élèves pris en charge n'est pas défini.

Conséquences pour le pacté

Cette mission implique une étude approfondie des programmes de BTS et un travail collaboratif avec les enseignants de la matière. Encore une fois, une somme de travail importante sans doute non couverte par les 24h annoncées qui ne tiennent compte que du face-à-face pédagogique.

Conséquences pour les personnels et/ou les élèves

Les élèves bénéficiant de ces cours en sus de leur emploi du temps risquent de se sentir stigmatisés et pas forcément très impliqués dans (voire réfractaires à) ce dispositif, pouvant rendre pénible la mission.

Bilan écrit à remettre au chef.

Enseigner dans les Certificats de spécialisation

24 h

Décryptage

Les certificats de spécialisation sont les nouveaux noms des mentions complémentaires de niveau 3 ou 4.

Ces nouveaux *bac+1* ne seront plus financés par la DGH mais par le pacte.

Cette brique implique 24h d'enseignement dans la classe (face à face pédagogique).

Conséquences pour le pacté

Les heures d'enseignement ne seront pas quantifiées dans la DGH de l'établissement, cela pourrait avoir

comme conséquence une baisse de cette dernière et donc la suppression de postes.

Conséquences pour les personnels et/ou les élèves

Financer l'existence même de ces Certificats de spécialisation uniquement par le pacte est totalement irresponsable, tant pour leur pérennité que pour les postes en LP. Avec le développement de ces Certificats de spécialisation, qui ne sont pas des élévations de qualification, les CAP et bac pro seront décrédibilisés.

3 MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

Accompagner les jeunes en année de T^{ale} avant, pendant, après le dispositif d'accompagnement personnalisé de Pôle emploi

forfait

Décryptage

Le dispositif « Avenir Pro » a été expérimenté depuis 2021 dans quelques académies sans jamais avoir bénéficié de bilan : mais il est généralisé !

Cette brique concerne des élèves volontaires qui « souhaitent s'insérer »

La mission consiste à identifier les élèves et les classes et coordonner les interventions des agents de France Travail avec les équipes pédagogiques.

Le pacté articulera aussi l'exploitation pédagogique des PFMP, enrichira leur contenu en lien avec les enseignant.es non pacté-es.

Le pacté organisera le suivi des jeunes en lien avec le PP.

Conséquences pour le pacté

Les heures d'AP et les modules d'insertion professionnelle sont comptabilisés jusqu'à présent dans la DGH. Les

confier à un professeur pacté et à un conseiller Pôle emploi va les faire disparaître de l'enveloppe globale de dotation horaire et donc entraîner des suppressions de postes.

Conséquences pour les personnels et/ou les élèves

Les enseignants non pactés vont avoir des réunions supplémentaires, avec le collègue pacté qui, seul, ne pourra assurer le "lien avec les enseignements", "l'enrichissement des contenus" ou "l'exploitation pédagogique des PFMP".

L'objectif d'insertion professionnelle est dominant, au détriment du projet de poursuite d'études.

Des heures, auparavant destinées à l'enseignement, disparaissent.

Bilan d'activité à remettre au chef.

Accompagner après l'année de Tale des jeunes ni en emploi ni en formation (dispositif Ambition Emploi)

forfait

Décryptage

Les élèves après avoir suivi un cursus complet en LP, bacheliers ou non, conserveront leur statut d'élève pendant 4 mois et seront accueillis dans nos établissements.

Le pacté devra identifier leurs besoins et leur projet, définir leur parcours (recherche d'emploi, consolidation de compétences, stages, contrat d'apprentissage...) et assurer la coordination et le suivi de leurs parcours avec les acteurs locaux.

Conséquences pour le pacté

L'enseignant devient un conseiller de France travail, c'est bien le commencement du changement du statut des professeurs de lycées professionnels.

Conséquences pour les personnels et/ou les élèves

Ce dispositif est essentiellement tourné vers l'employabilité immédiate, et donc très en deçà des objectifs d'élévation globale du niveau de qualification et d'acquisition d'une culture commune dont sont porteurs le SNUEP et la FSU.

Bilan d'activité à remettre au chef.

Faire vivre le lien école entreprise : accompagnement des tuteurs de stage, participation au Bureau des entreprises (BDE)

forfait

Décryptage

Cette brique est certainement la plus chronophage de toute. Le pacté devra :

- Accompagner les tuteurs de stage en les rencontrant et en produisant des documents avec les profs référents des élèves. **Ligne rouge immédiate** : il est hors de question que les profs non engagés dans le pacte et qui vont évaluer les élèves travaillent sur une mission non rémunérée !
- Pérenniser et formaliser les partenariats école/entreprise en lien avec le BDE.
- faire participer les entreprises à la vie du lycée.

Conséquences pour le pacté

Cette brique concentre des missions vastes au plus près de la réforme et transformera le pacté en hiérarchie intermédiaire complice des suppressions de filières et de postes à venir.

Conséquences pour les personnels et/ou les élèves

Cette brique peut être un prémice de la fin des assistant-es DDF voire des DDF.

Bilan d'activité à remettre au chef.

7 RAISONS DE REFUSER LE PACTE LP :

Le Pacte LP est le bras armé de la réforme des lycées pros

Le Pacte LP n'est pas une revalorisation

Le Pacte LP augmente les inégalités femmes / hommes

Le Pacte LP fragilise le statut pour à terme le détruire

Le Pacte LP brise les collectifs de travail

Le Pacte LP instaure des hiérarchies intermédiaires

Le Pacte LP organise la baisse des moyens



Plus d'infos

www.snuep.fr

www.snefsu.net

